



Commission consultative paritaire centrale AEFÉ 1er juillet 2019

Déclaration liminaire du SNES-FSU

Monsieur le Directeur adjoint,

Les représentants des personnels, à l'occasion de cette commission paritaire, expriment leur profonde inquiétude pour l'Agence.

Inquiétude des conséquences des suppressions des détachés suite au CT du 18 juin dernier ; elles ont des conséquences graves pour le bon fonctionnement des établissements et pour les personnels qui n'ont plus de visibilité à 3 ans.

Nous sommes également très inquiets de la tournure que prend le traitement de personnels depuis l'arrivée du Directeur. Les cas de suspension et de fin de mission anticipée (FMA) se multiplient, fondés sur de simples rumeurs et récriminations. Les agents devraient pouvoir bénéficier de la protection de leur hiérarchie dans les situations où ils sont menacés et fragilisés. Au contraire, l'AEFE prononce des suspensions qui s'avèrent plus stigmatisantes que protectrices et qui ne sont qu'une étape vers une fin de mission. Elle se fonde sur des dossiers bâtis à charge et a posteriori.

Concernant la situation individuelle que nous examinerons en point n°4, nous tenons à dénoncer solennellement le traitement infligé à ce collègue. Cela s'apparente aujourd'hui à de l'acharnement administratif. La gestion de ce cas est ubuesque depuis novembre 2018 avec 4 CCPC et 5 propositions différentes de l'administration. **Du jamais vu à l'AEFE ! Nous demandons le retour aux règles en vigueur de l'Établissement public.**

